



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session ordinaire 2009

Séance plénière du jeudi 16 juillet 2009 (après-midi)

Compte rendu

Sommaire

Pages

Nomination du Bureau

Election des secrétaires.....2

Constitution de l'Assemblée.....2

Présidence des groupes politiques.....2

Composition du Collège2

Déclaration-programme du Collège.....2

Dépôt d'une motion de confiance.....8

Clôture.....9

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente
(Mmes Mahinur Ozdemir et Barbara Trachte prennent place au Bureau en qualité de secrétaires – art. 1^{er} du Règlement)

La séance plénière est ouverte à 17h12.

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

J'ai le plaisir d'accueillir Mmes Olivia P'tito et Dominique Braeckman, respectivement suppléantes de MM. Emir Kir et Christos Doulkeridis, membres du Gouvernement francophone bruxellois.

(Applaudissements)

NOMINATION DU BUREAU

ELECTION DES SECRÉTAIRES

Mme la Présidente.- Nous allons procéder à l'élection des secrétaires.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je propose la candidature de Mme Olivia P'tito pour le groupe PS.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je propose la candidature de Mme Marion Lemesre pour le groupe MR.

Mme la Présidente.- Personne d'autre ne demande la parole ?
(Non)

Puisque le nombre des candidats correspond au nombre des postes à pourvoir, je proclame élues:

- première secrétaire, Mme Marion Lemesre
- deuxième secrétaire, Mme Olivia P'tito.

Je les félicite.

(Applaudissements)

J'invite Marion Lemesre et Mmes Olivia P'tito à venir prendre place au Bureau.

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires*

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

Mme la Présidente.- Mesdames, Messieurs, je déclare l'Assemblée de la Commission communautaire française constituée.

Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des représentants, aux Parlements de communauté, aux Parlements régionaux et à l'autre Assemblée communautaire bruxelloise.

PRÉSIDENTE DES GROUPES POLITIQUES

Mme la Présidente.- En application de l'article 12 du Règlement, les groupes politiques reconnus ont fait part de leur composition.

Je vous informe encore que les groupes politiques m'ont fait parvenir le nom de leur président de groupe au sein de ce Parlement.

Il s'agit de:

- Mme Françoise Schepmans pour le groupe MR;
- Mme Anne-Sylvie Mouzon pour le PS;
- Mme Anne Herscovici pour le groupe Ecolo;
- M. Joël Riguelle pour le groupe cdH.

COMPOSITION DU COLLÈGE

Mme la Présidente.- En vertu de l'article 60, alinéas 1 et 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, les membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les secrétaires d'Etat régionaux appartenant au groupe linguistique français composent le Collège de la Commission communautaire française.

Il s'agit de:

- M. Christos Doulkeridis, en qualité de ministre-président;
- M. Charles Picqué;
- Mme Evelyne Huytebroeck;
- M. Benoît Cerexhe;
- M. Emir Kir.

En application de l'article 10bis de la même loi du 12 janvier 1989, des suppléants remplacent les membres du Collège, en qualité de membres du Parlement.

Il s'agit de:

- Mme Anne-Sylvie Mouzon;
- Mme Olivia P'tito;
- Mme Dominique Braeckman;
- Mme Danielle Caron;
- M. Yaron Pesztat.

DÉCLARATION-PROGRAMME DU COLLÈGE

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la déclaration-programme du Collège.

Conformément à l'article 80.1, alinéa 2 du Règlement du Parlement, l'heure d'ouverture du débat public sur la déclaration-programme du Collège a été fixée au lundi 20 juillet à 9h30.

La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je pense que plusieurs personnes, dans cette assemblée, sont informées du fait que la déclaration du gouvernement de la Communauté française aura lieu à 17h30. Je souhaite que l'on soit attentif à ce que nos travaux ne se chevauchent pas et que l'on demande au Bureau du Parlement de la Communauté française d'organiser ses travaux en fonction des agendas du Parlement bruxellois et de la Commission communautaire française. Nous avons maintenant un ministre à double casquette qui doit être présent ici et à la Communauté française. On ne peut pas que prendre acte de ce que les autres décident, il faut réagir.

(Rumeurs)

Mme la Présidente.- J'ai eu connaissance de la situation pendant la suspension de nos travaux. Je ne pouvais donc pas demander de recommencer ceux-ci à une autre heure. Plus vite nous donnerons la parole au ministre-président, plus vite ceux qui le désirent pourront rejoindre le Parlement de la Communauté française.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Mon intervention a justement pour but que cela ne se produise plus dans le futur.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre désignation à cette fonction que j'ai eu le plaisir d'occuper ces cinq dernières années. C'est une fonction très importante et je voudrais vous témoigner que nous mettrons tout en oeuvre pour que la collaboration entre le gouvernement et le Parlement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Nous allons beaucoup parler de synergies dans cette déclaration. Ces synergies devront mieux se construire dans les jours et les semaines qui viennent afin que la collaboration entre Bruxelles et la Wallonie puisse s'organiser et être la plus efficace possible. Je veillerai à ce qu'il en soit ainsi.

Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française pour la législature 2009-2014. Le projet que nous vous proposons se veut à la fois responsable et volontariste. Afin de répondre aux défis qui nous attendent, nous devons faire preuve de réalisme mais aussi d'anticipation et de prospective, singulièrement au regard de l'évolution démographique de Bruxelles.

Après des décennies de diminution, la population bruxelloise s'est remise à croître à un rythme soutenu depuis quelques années. C'est une chance car il s'agit surtout d'une population jeune, d'origines diverses, qui doit nous permettre d'envisager un avenir dynamique pour Bruxelles. Mais c'est un énorme défi dans le contexte de crise économique qui frappe toutes les entités et rend la situation budgétaire de la Commission communautaire française particulièrement difficile.

Cela signifie pour le bassin de vie bruxellois d'immenses défis, tant quantitatifs que qualitatifs, tant socio-économiques que culturels car ce véritable boom démographique intervient dans le contexte d'une Région paradoxale. Parmi les plus riches d'Europe, elle est confrontée à une forte dualisation socio-spatiale, un quart de sa population vit sous le seuil de pauvreté et le taux de chômage y est très important et couplé à des exigences toujours plus élevées en termes de qualification. Autre fait

marquant, Bruxelles est une Région fortement influencée par les migrations internationales.

En réponse à ces défis, notre Région doit prioritairement se donner les moyens d'améliorer la formation des Bruxellois et en particulier des moins qualifiés. Cela signifie qu'il faut continuer à investir dans l'enseignement et dans la formation professionnelle, en étroite articulation avec les objectifs régionaux en matière d'économie et d'emploi, notamment dans le cadre de l'alliance Emploi-Environnement.

Par ailleurs, une attention particulière devra être consacrée au déploiement de politiques sociales et de santé bien programmées et coordonnées, en particulier dans les quartiers cumulant le plus de difficultés, tant pour les enfants et les jeunes que pour les personnes âgées, handicapées et les plus fragilisées.

Sur un plan culturel, la Commission communautaire française en tant qu'entité francophone bruxelloise aura, tout en s'appuyant fermement sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, à contribuer activement avec l'ensemble des acteurs concernés à la dimension interculturelle du projet de ville.

Le Collège prendra l'initiative de demander au gouvernement fédéral de convoquer la réunion de la conférence interministérielle de politique étrangère afin d'obtenir la ratification dans les plus brefs délais de la convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Il favorisera toute initiative visant à assurer une consultation régulière des francophones bénéficiaires des services de la Commission communautaire française, qu'ils habitent ou non la Région bruxelloise.

Pour mener à bien ces politiques, on ne peut éluder les difficultés de la situation budgétaire actuelle. Dans le cadre des concertations entre entités francophones, il a été convenu que le refinancement structurel de la Commission communautaire française serait à l'ordre du jour. Rappelons à cet égard que la note de janvier 2008, remise par le gouvernement bruxellois aux négociateurs de l'octopus, demandait expressément le refinancement des deux commissions communautaires. Dans ce contexte, le Collège devra, comme par le passé, faire preuve de créativité et de détermination.

Pour mener à bien son projet malgré des moyens budgétaires restreints, le Collège mettra l'accent, dès le début de la législature, sur les outils nécessaires et essentiels à une action efficace et durable. Il s'agira notamment de la mise sur pied d'outils de coordination entre les différentes entités intervenant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ainsi, tout en renforçant ses liens avec la Communauté Wallonie-Bruxelles, entre autres par le biais de ministres communs, le Collège participera à la création d'une conférence interministérielle social-santé bruxelloise, relative notamment à la cohésion sociale, avec une attention particulière pour l'accueil des primo-arrivants.

Cette dynamique de coordination concernera également un domaine très important pour l'avenir de Bruxelles, celui de la formation professionnelle. Une conférence interministérielle emploi-formation-enseignement sera mise sur pied de façon à renforcer l'efficacité de ces différentes politiques au sein du bassin de vie bruxellois.

Nous oeuvrerons également, dans ce cadre, à la définition d'un véritable plan stratégique de formation pour la Commission communautaire française, coordonné à l'alliance Emploi - Environnement de la Région. Dans la même logique, nous avons voulu qu'un accord de coopération sur la mise en oeuvre de politiques croisées soit conclu dès 2010 entre la Commission

communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale. Celui-ci pourra porter sur le dispositif de validation de compétences, sur la recherche de places de stage auprès des employeurs, sur la gestion des FPI, sur l'orientation en matière de recherche d'emploi et de formation ou encore sur les formations en langues.

En matière de gouvernance et de mobilisation démocratique au service des citoyens, les principes relatifs à la bonne gouvernance visés dans la déclaration de politique régionale bruxelloise s'appliqueront mutatis mutandis au Collège et à l'Assemblée de la Commission communautaire française et, afin de marquer sa volonté d'une nouvelle gouvernance dans les rapports avec le monde associatif, le gouvernement veillera à appliquer à l'ensemble de ses choix politiques les principes fondamentaux contenus dans la Charte associative élaborée sous la précédente législature.

Dans un souci d'efficacité et d'amélioration des transversalités intersectorielles, les politiques de la Commission communautaire française feront l'objet d'un pilotage stratégique par le Collège, lequel établira pour fin 2009 un tableau de bord de ses actions reprenant leurs objectifs, leur calendrier ainsi que leur état d'avancement.

Quant à la participation des usagers, une réflexion sera également menée sur le meilleur fonctionnement des divers conseils de participation internes aux institutions comme les maisons de repos ou les centres d'hébergement.

En matière de modernisation de l'administration, dans un souci de service au public performant et de modernisation, l'administration proposera au gouvernement, pour début 2010, un plan de modernisation 2010-2014 comportant entre autres une simplification administrative des procédures et formulaires, une optimisation du plan informatique, des transversalités entre services, les besoins en personnel et un plan de formation des agents.

Concernant le soutien aux travailleurs du non-marchand, dans le cadre d'une coordination Communauté française - Région wallonne - Commission communautaire française et au regard des moyens budgétaires disponibles, le Collège veillera à rapprocher les statuts des travailleurs du non-marchand. Dans le cadre de cette coordination, les priorités intersectorielles et sectorielles du cahier de revendication syndical seront analysées dans un souci d'équilibre avec les besoins des divers secteurs.

Pour répondre aux défis énoncés plus haut, le Collège a adopté un plan d'action relativement ambitieux dont la mise en oeuvre se fera selon les moyens budgétaires disponibles dans les secteurs suivants.

La formation professionnelle

L'offre de formation au sein du bassin de vie bruxellois devra, pour ce faire, préalablement bénéficier d'une coordination optimale entre les nombreux opérateurs de formation ainsi qu'avec Actiris, coordination à laquelle veillera Bruxelles Formation dans le cadre de sa mission de régulateur. La collaboration entre Bruxelles Formation et Actiris sera renforcée et institutionnalisée.

Le Collège définira un plan stratégique de formation "Commission communautaire française", coordonné à l'alliance emploi-environnement régionale. Ce plan sera également établi en concertation étroite avec la Communauté française. Une conférence interministérielle permanente réunissant les ministres

de la Formation et de l'Emploi à Bruxelles et de l'Enseignement en Communauté Française assurera le suivi de la réalisation de ce plan sur la base de rapports réguliers émanant notamment de la commission consultative Formation - Emploi - Enseignement et de la future instance de pilotage du bassin scolaire de l'enseignement qualifiant bruxellois.

Le Collège renforcera ses synergies dans le domaine de la Formation professionnelle avec la Communauté française et la Région wallonne au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue notamment d'optimiser l'offre de formation pour les Bruxellois.

Le Collège s'attachera à orienter et développer une offre de formation qui débouche sur l'emploi en privilégiant les secteurs d'avenir porteurs d'emploi ainsi que les fonctions en pénurie. Pour y parvenir, le Collège a la volonté d'augmenter l'offre de formation, en particulier dans:

- les métiers en pénurie à Bruxelles;
- les métiers liés aux filières vertes (écoconstruction, efficacité énergétique, énergies renouvelables, réutilisation et recyclage des déchets, assainissement des sols, alimentation durable);
- les métiers urbains (services, aides aux personnes, horeca, tourisme, vente et événement) et les métiers de l'économie sociale.

Le Collège valorisera les formations proches de l'emploi, mettant les personnes formées le plus rapidement au contact des réalités du terrain, du travail en entreprise. Un label "Entreprise formatrice" sera mis en place afin de reconnaître les entreprises privées ou publiques qui investissent ou réinvestissent leur rôle "formateur" par l'accueil en leur sein de jeunes en alternance ou de demandeurs d'emploi ayant terminé une formation. Le Collège privilégiera les formations tournées vers les métiers des filières vertes et les métiers urbains (vente de détail, horeca, tourisme). Il encouragera également les formations liées à l'artisanat et les dispositifs particuliers promouvant l'esprit d'entreprendre.

Le Collège veillera à améliorer l'encadrement du jeune, tant au centre de formation qu'en entreprise. A cette fin, les dispositifs d'orientation/réorientation et de lutte contre le décrochage seront améliorés. L'intégration des cours théoriques dans les cours de pratique professionnelle sera généralisée.

L'enseignement

Un état des lieux général sera présenté au Collège, en tant que pouvoir organisateur de cet enseignement, pour fin 2009. Sur la base de celui-ci ainsi que d'une large concertation des acteurs concernés, le Collège établira un plan stratégique de développement pour la mi-2010.

Le Collège choisira résolument d'orienter les diverses sections qui s'y prêtent vers une alimentation durable (qui promeut l'éducation au goût, le respect de l'environnement et de la biodiversité, la consommation de produits locaux, etc.). Au sein de l'école hôtelière Emile Gryzon, l'approche "alimentation durable" sera systématiquement mise en oeuvre en fonction des moyens disponibles.

Afin de contribuer au développement des compétences linguistiques des jeunes, le Collège de la Commission communautaire française soutiendra l'enseignement des langues et les échanges linguistiques pour les élèves des établissements dont il a la charge.

Des politiques sociales et de santé

Afin de répondre à la croissance importante du nombre de Bruxellois et de Bruxelloises, une attention particulière sera consacrée au déploiement des politiques sociales et de santé et à la cohésion sociale, en particulier pour les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées et en particulier dans les quartiers cumulant le plus de difficultés. La mise en oeuvre des politiques sociales et de santé se fera dans le cadre de la conférence interministérielle bruxelloise social-santé.

Un Plan bruxellois 2010-2020 de l'enfance et de la jeunesse

La Commission communautaire française soutiendra l'organisation d'états généraux dans le courant du premier semestre 2010, en vue de l'élaboration d'un Plan bruxellois 2010-2020 de l'enfance et de la jeunesse. Celui-ci devra servir de cadre pour la conclusion d'un accord de coopération entre les différents pouvoirs publics responsables dont la Commission communautaire française.

Les personnes âgées

Afin de répondre à une demande importante des personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles et compte tenu des moyens budgétaires disponibles, le Collège adaptera les services et structures qu'il agréé aux besoins et à l'état de dépendance des personnes concernées en mettant en oeuvre les dispositifs du décret en matière de maintien à domicile et de diversification des alternatives aux maisons de repos (centres d'accueil de jour et de soins de jour, télévigilance, places de court séjour, habitations groupées, coordination des soins à domicile, etc.).

Le Collège poursuivra ses actions pour améliorer la qualité de vie en maison de repos à travers une participation accrue des personnes âgées à leur organisation et leur fonctionnement à travers des activités axées sur l'autonomie, l'alimentation durable, l'ouverture vers l'extérieur et la qualité des infrastructures.

Afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, certains besoins spécifiques seront rencontrés parmi lesquels la prise en considération de la diversité dont découlera une plus grande souplesse organisationnelle au profit de tous. La Commission communautaire française continuera d'apporter son soutien au service de lutte contre la maltraitance.

Le Collège évaluera les besoins en lits MRS (maison de repos et de soins) et, le cas échéant, négociera avec l'autorité fédérale l'obtention de nouvelles reconversions de lits MR en lits MRS. Il réévaluera les besoins en termes de places en maisons de repos et en court séjour et étudiera le financement en lien avec les autorités fédérales de ces structures et places d'accueil.

Les personnes handicapées

Concernant les personnes handicapées, si une politique spécifique est indispensable, l'intégration, la participation, l'accueil, l'aide, bref l'accompagnement des personnes handicapées fera l'objet d'un souci global de chaque membre du Collège et sera intégré dans chaque politique menée.

D'autre part, des passerelles devront se concrétiser par des accords de coopération sectoriels avec la Région de Bruxelles-Capitale notamment en matière de mobilité, de logement, d'économie sociale, d'intégration professionnelle, d'accessibilité mais aussi avec la Communauté française notamment en matière d'enseignement, d'aide à la jeunesse et d'accueil de la petite enfance ainsi qu'avec la Commission communautaire commune, voire avec l'Etat fédéral, en particulier en matière de politique de soins INAMI et de soutien aux aidants proches.

De nombreux besoins s'expriment dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées mais leur relevé objectif est un exercice difficile. C'est pourquoi la collecte de données quantitatives et qualitatives sur les situations de handicap doit être réalisée. L'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement existe maintenant formellement et poursuivra ses missions d'études et d'évaluation.

Au cours de cette législature, la priorité sera d'augmenter l'offre d'accueil et de répit pour les personnes en grande dépendance. Dans ce cadre, les projets d'infrastructures bénéficiant d'un accord de principe devront se concrétiser au plus tôt, selon les plans pluriannuels adoptés par le Collège. Ceci concerne l'ouverture de 113 places supplémentaires dont la grande majorité pour les personnes de grande dépendance. De nouveaux agréments seront octroyés en priorité à ceux-ci, dans le respect des décisions déjà prises par le Collège.

Au-delà, la Commission communautaire française poursuivra la réflexion sur la prise en charge de la grande dépendance, sollicitant tous ceux et celles, tant dans le secteur privé que public et à tous les niveaux de pouvoir, qui peuvent contribuer à rencontrer les besoins d'accueil et d'hébergement dans ce secteur.

Le logement de la personne handicapée doit être davantage envisagé en inclusion dans la vie de quartier, dans le tissu relationnel familial et social et donc dans un environnement ouvert. Pour ce faire, le Collège déploiera la prise en charge légère telle que proposée dans la législation actuelle. Le logement accompagné via les services d'accompagnement sera favorisé en fonction des moyens budgétaires disponibles et de nouvelles formules de logements en petites unités et en réseau seront étudiées. Dans ce cadre, l'apport coordonné de services dits généralistes avec le soutien de services d'accompagnement sera envisagé.

Le secteur des entreprises de travail adapté (ETA) représente à l'heure actuelle plus de 1.700 emplois. Ce secteur, qui constitue une des rares opportunités d'emploi pour les personnes handicapées, sera soutenu. Afin de soutenir le maintien de ces travailleurs au sein des ETA, on recherchera une adaptation du système actuel de quota. Des structures de "maintien" pour travailleurs vieillissants seront créées et de nouvelles "cellules d'adaptation" favorisant l'entrée en ETA seront développées telles qu'elles existent aujourd'hui grâce à un cofinancement du Fonds social européen. Toutes ces mesures seront prises en fonction des moyens budgétaires qui, nous l'espérons, seront disponibles de façon croissante.

L'accord de coopération relatif à l'intégration scolaire, conclu entre la Communauté française et la Commission communautaire française, sera actualisé en fonction des évolutions législatives intervenues en Communauté française.

Afin de mieux répondre aux développements du secteur, un nouveau décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées et ses arrêtés seront adoptés par le Collège. Ce sera l'occasion de revoir le processus d'admission, le taux d'encadrement si possible - et plus particulièrement pour la grande dépendance - et d'y introduire également de nouvelles actions telles que la démarche d'évaluation qualitative, la mise en place de mesures permettant d'éviter toute forme de discrimination et l'évaluation des politiques publiques.

Compte tenu de l'évolution des prix du marché dans le secteur de la construction, un nouveau décret relatif aux infrastructures et ses arrêtés comportant de nouveaux montants maximum subventionnables seront proposés. Ils concerneront également les services d'accompagnement. Pour les projets en cours, des financements complémentaires seront recherchés.

Dans le même temps, de nouvelles formules d'accueil et d'hébergement seront mises à l'étude, en ce compris des formules de transformation à budget constant de ce qui existe. Les critères liés au développement durable et à l'utilisation rationnelle de l'énergie seront pris en compte.

La cohésion sociale et l'accueil des primo-arrivants

En matière de cohésion sociale et d'accueil des primo-arrivants, à la suite de l'application du décret cohésion sociale au niveau des communes et des quartiers, la Commission communautaire française finance plusieurs centaines de projets à Bruxelles. Cette politique doit être davantage coordonnée et articulée avec les politiques menées par d'autres niveaux de pouvoir - accès à la culture, à l'éducation et à l'information par exemple - et avec les autres politiques menées au sein de la Commission communautaire française tant au niveau social et au niveau de la santé qu'au niveau de la culture et en articulation avec l'ensemble des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Avant de lancer la procédure d'élaboration de nouveaux contrats communaux, le Collège définira les priorités pour les contrats quinquennaux 2011-2015 sur la base de l'état des lieux des problèmes et des besoins sur le territoire de chaque commune ainsi que de l'offre et de la demande.

Vu le nombre relativement important de Bruxellois ne sachant ni lire ni écrire ou ne maîtrisant pas suffisamment la langue française, facteur indispensable de la cohésion sociale, le Collège développera l'alphabétisation des adultes en collaboration avec le futur Centre régional de développement pour l'alphabétisation et l'apprentissage du français. A cet effet, il continuera à soutenir l'offre de formation de qualité en alphabétisation et à l'apprentissage du français langue étrangère.

Le Collège mettra un accent particulier sur la qualité égale de l'accueil des primo-arrivants. Il veillera, en collaboration avec l'Etat fédéral et la Région, à ce que les primo-arrivants disposent, via les communes, d'une information sur les services à leur disposition en Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre du décret de cohésion sociale, le Collège prévoira, compte tenu des moyens disponibles:

- le renforcement et la mise en place de modules d'apprentissage de la langue française - français langue étrangère - et de modules d'initiation à la citoyenneté;
- la mise en place de bureaux d'accueil s'appuyant sur les associations reconnues dans le cadre du décret cohésion sociale dont le rôle serait d'organiser un accompagnement individualisé en recherchant une bonne couverture du territoire régional;
- une évaluation régulière de cet accueil sur la base d'un cahier des charges garantissant un accompagnement de qualité égale.

Les politiques d'action sociale et de santé

Je voudrais maintenant aborder les politiques d'action sociale et de santé. La politique de santé doit s'écarter d'une conception curative restrictive et doit prononcer une conception plus large de la santé: socio-économique, environnementale et globale, et centrée sur le bien-être et le développement de la personne dans ses milieux de vie. C'est pourquoi le Collège axera son action dans une logique de transversalité entre les secteurs socio-sanitaires mais également en créant des liens avec les politiques de logement, d'environnement, de mobilité, d'urbanisme et d'emploi menées à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, le Collège déploiera tous ses efforts en faveur d'une accessibilité maximale aux aides et aux soins à la fois sur les plans géographique, social et culturel.

Lors de la précédente législature, un décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé a été adopté par le Parlement francophone bruxellois. Un des défis de cette législature sera donc la mise en oeuvre de cette nouvelle législation qui prévoit des outils de transversalité entre les secteurs ambulatoires, des outils d'évaluation qualitative ainsi qu'une programmation de l'offre basée sur une analyse approfondie de déterminants sociaux, épidémiologiques et de couverture du territoire.

Dans la même logique, la volonté d'augmenter la complémentarité entre les différents secteurs, entre autres au travers des réseaux, sera poursuivie.

Une évaluation du décret ambulatoire, dont la méthode sera précisée préalablement en concertation avec les secteurs, sera effectuée dans le courant de l'année 2013.

Le Collège continuera à encourager les pratiques communautaires menées par les services ambulatoires visant la valorisation des initiatives partant des habitants et d'associations ainsi que le renforcement des liens sociaux et du soutien social.

Le Collège soutiendra les services de médiateurs culturels et de traducteurs, y compris en langue des signes.

Enfin, le Collège entend soutenir les secteurs socio-sanitaires. Je soulignerai notamment:

- les maisons médicales:

Dans le cadre de la programmation évoquée plus haut, une attention sera réservée au secteur des maisons médicales tout en développant la fonction de santé communautaire. L'agrément de nouvelles maisons médicales sera envisagé en fonction des moyens budgétaires disponibles.

- les services d'aide à domicile:

Le Collège pérennisera les modalités de financement décidées durant la législature précédente et encouragera la coordination des services aux personnes âgées ou handicapées qui sera organisée pour faciliter, si elles le souhaitent, leur maintien à domicile.

- les centres d'action sociale globale:

Le Collège soutiendra une professionnalisation des pratiques de l'aide alimentaire ainsi que la mise en place de dispositifs favorisant une participation accrue des usagers de celle-ci. Dans cette optique, la formalisation des collaborations entre les CPAS et les associations qui offrent une aide alimentaire sera envisagée.

En matière de planning familial, le Collège continuera à soutenir le projet Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Un soutien particulier sera prévu pour les centres agissant en milieu scolaire ou dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

En ce qui concerne les services de médiation de dettes, le financement du centre d'appui aux services de médiation de dettes devra être pérennisé. Les données statistiques récoltées par les services seront analysées par le centre d'appui et agrégées aux données émanant des centres bicommunautaires afin d'avoir une image claire de la situation d'endettement des ménages

bruxellois. Un subventionnement spécifique des services agréés sera étudié à moyen terme afin de leur permettre de mener à bien le travail tant préventif que curatif. Le Collège favorisera également les campagnes de sensibilisation et de prévention du surendettement.

Le Collège maintiendra son soutien financier au secteur des soins palliatifs à travers le financement des structures existantes et la formation des professionnels et des bénévoles. La collaboration de ce secteur avec l'ensemble des secteurs socio-sanitaires sera encouragée.

En matière d'aide aux toxicomanes, l'approche sera centrée sur la prévention, les soins et la réduction des risques. Le soutien d'une politique en matière de toxicomanie sera coordonné et concerté avec tous les acteurs compétents aux niveaux fédéral, régional et communautaire. Un plan bruxellois de réduction des risques sera élaboré dans le domaine des toxicomanies en mettant l'accent sur trois priorités dans le cadre de la réduction des risques: les drogues de synthèse, le cannabis et l'alcool.

Les maisons d'accueil voient une évolution de leurs publics. Dans le cadre des moyens budgétaires disponibles, le Collège veillera à renforcer les normes d'encadrement dans les maisons hébergeant une population jeune et soutiendra des projets spécifiques d'accueil de groupe de jeunes adultes (18-25 ans). Il veillera aussi à augmenter le nombre de places d'accueil spécifique destiné aux familles avec ou sans enfant et aux femmes ayant subi des violences physiques et psychologiques (mariages forcés, etc.). Le Collège veillera également à ce que le travail en réseau soit renforcé pour que l'accès à des soins adaptés soit amélioré.

L'alimentation durable se situe au centre des enjeux environnementaux, sociaux, agricoles et économiques locaux mais aussi de santé publique, de souveraineté alimentaire et de solidarité Nord-Sud. C'est pourquoi, le Collège visera à faire de Bruxelles un exemple en matière d'alimentation durable.

L'éducation à une alimentation saine, équilibrée et respectueuse de l'environnement sera également proposée systématiquement dans les programmes de distribution de nourriture collective (écoles, crèches, cantines, centres d'accueil collectif, etc.).

J'aborde maintenant le chapitre de la culture et du sport. Afin d'accueillir et de faire fructifier la richesse culturelle présente sur le territoire bruxellois tout en facilitant notre "vivre ensemble", un faisceau d'actions doit être soutenu par les pouvoirs publics. Le Collège participera à une politique culturelle régionale concertée et cohérente. Il veillera à ce que soit élaboré pour Bruxelles un véritable plan culturel qui tienne compte de l'importance de la culture d'expression française.

Le plan sera élaboré avec les différents acteurs de la culture et en tenant compte de la diversité des intervenants publics (Europe, fédéral, Communautés, Régions, communes et, évidemment, les Commissions communautaires). Dans ce but, le Collège initiera en début de législature une étude permettant d'identifier le rôle et les modalités d'une coordination entre les autorités de la culture à Bruxelles, de l'Europe aux communes. Il participera également à la plate-forme culture initiée par la Communauté française.

Rendre l'art et la culture plus accessibles à tous, en termes de prix, reste un objectif prioritaire. Pour renforcer l'accès et la participation des publics les plus défavorisés à la culture, le Collège poursuivra le dispositif des aides à la culture pour toutes les personnes bénéficiant d'une aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle de type "Article 27" notamment grâce à l'apport des autres secteurs de la Commission communautaire française. Il favorisera également l'information sur l'offre culturelle disponible à Bruxelles, l'interactivité entre public et artistes et poursuivra

son soutien aux projets des associations culturelles qui oeuvrent en faveur de la langue française.

En matière audiovisuelle, le Collège veillera à ce que les missions de service public qui ont été confiées à Télé-Bruxelles dans le cadre du nouveau contrat de gestion favorisent le rayonnement artistique et culturel de Bruxelles et des Bruxellois, l'information et la sensibilisation des téléspectateurs, notamment à la citoyenneté et à l'environnement, ainsi que la participation active dans ses programmes des différents acteurs de la société civile, en vue de favoriser leur expression et d'assurer un large débat démocratique.

Enfin, un cadastre des infrastructures disponibles sera réalisé. Il comportera l'offre de lieux à travers la mise à disposition d'infrastructures régionales ou communales disponibles à certaines plages horaires comme le soir ou le week-end.

Le Collège envisagera enfin de créer un point-services pour soutenir les artistes dans leurs démarches administratives, fiscales et sociales.

Le Collège entend poursuivre sa politique sportive en rendant le sport accessible à tous dans les meilleures conditions possibles. Afin de promouvoir le sport et de le rendre accessible au plus grand nombre, le Collège s'engage entre autres à:

- finaliser un cadastre des activités sportives privées et publiques accessibles aux Bruxellois, en y incluant une évaluation de l'accessibilité aux personnes handicapées;
- promouvoir les clubs sportifs développant de véritables projets pédagogiques de socialisation;
- permettre et renforcer l'accès aux activités et infrastructures sportives en période de vacances, à destination des publics jeunes issus de quartiers précarisés;
- pérenniser le projet "Sport au féminin";
- renforcer les valeurs du sport en accordant une attention particulière à défendre l'éthique et lutter contre le racisme et les comportements discriminatoires.

J'en viens au chapitre du tourisme. Le tourisme bruxellois qu'il soit d'affaires, de congrès ou de loisirs - en progression notable cette dernière décennie et appelé à croître encore - doit faire l'objet d'une gestion responsable et durable. C'est à ce prix que les dividendes qu'il génère en termes d'image, de création de richesses et d'échanges culturels pourront être maintenus et développés au bénéfice de la population bruxelloise.

Ce secteur représente également un important gisement d'emplois pour la Région de Bruxelles-Capitale. Il est d'autant plus important qu'il propose aujourd'hui des emplois occupés très majoritairement par les Bruxellois et les Bruxelloises.

Le Collège continuera à soutenir ce secteur compte tenu des moyens budgétaires disponibles notamment en appui de la politique menée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et en s'appuyant sur les conclusions des Assises du tourisme de 2005.

Le Collège continuera à inscrire ses efforts dans la volonté de la Région de Bruxelles-Capitale de développer l'approche européenne de sa politique touristique. Dans ce cadre, le BITC continuera à développer l'offre touristique liée à l'Europe des gens et la création du Musée de l'Europe constituera un objectif qui mobilisera l'ensemble des acteurs.

Conformément aux objectifs des Assises du tourisme de 2005, Bruxelles doit s'imposer comme un territoire de tourisme durable à l'horizon 2016. Cela suppose notamment que les habitants participent et profitent des retombées du tourisme bruxellois. De même, cela suppose de valoriser un tourisme qui limite son impact sur l'environnement et prône une découverte culturelle de la destination: labellisation "entreprise écodynamique" et "diversité" des entreprises touristiques et actions de promotion ciblées de ces entreprises, accès par TGV, amélioration de la qualité des emplois de façon à réduire la précarité des travailleurs saisonniers, etc.

La plate-forme régionale poursuivra son travail de coordination au niveau des initiatives touristiques notamment en termes de décision et de financement des années thématiques pour lesquelles les moyens seront mis en commun. L'année touristique 2012 sera consacrée à la gastronomie. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'apport des petits producteurs et la valorisation des circuits courts, à l'image de ce que préconise le mouvement "slow food" afin de développer les emplois dans ce secteur.

Entamé sous la législature précédente, le développement du tourisme "jeunes" sera poursuivi. Outre la publication de supports adaptés à ce type de public, la plate-forme hébergement sera pérennisée. Sur la base des crédits Beliris, le projet de centre d'hébergement exemplaire sur le plan environnemental sera mené à terme conformément aux travaux entamés sous la législature précédente.

Enfin, le dernier chapitre est commun à trois déclarations, celle de la Région wallonne, celle de la Communauté française et celle que nous vous proposons aujourd'hui. Elles reposent sur des socles communs dans le cadre de la fédération Wallonie-Bruxelles. La symétrie des compositions politiques des nouvelles majorités dépositaires de ce socle commun devra permettre de contribuer à renforcer la cohérence des politiques menées, à accroître leur efficacité et, partant, à relever les défis qui nous font face: défi social, défi environnemental, défi éducatif et défi économique.

Les gouvernements s'engagent en ce sens à amplifier le pilotage en commun et à augmenter les articulations et la cohérence des politiques. Ceci passera notamment par une présence plus significative de ministres régionaux - wallons et bruxellois - au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans des compétences le plus souvent identiques ou connexes. Ce choix aura pour conséquence positive de renforcer la transversalité tout en réduisant le nombre global de ministres.

Par ailleurs, au-delà des compétences communautaires au sens strict, les gouvernements auront à coeur de développer une vision globale des enjeux. A cette fin, ils multiplieront les initiatives communes, coordinations formelles et informelles, politiques croisées, échanges, concertations et autres interactions. De même, conscients des difficultés actuelles, ils agiront dans un esprit de solidarité budgétaire, responsable et réciproque entre les entités.

Sans préjudice de la visibilité propre de la Wallonie et de Bruxelles, cette volonté de coopération se manifestera également sur la scène internationale notamment dans la préparation de la présidence belge de l'Union européenne du second semestre 2010.

Enfin, les nécessaires principes d'une gouvernance renouvelée, rigoureuse et renforcée, définis conjointement et consacrés dans les différentes déclarations gouvernementales seront mis en oeuvre dans le même esprit volontariste en Wallonie, à Bruxelles et au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les institutions sont par principe au service de la population. La Région wallonne, la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles entendent agir en parfaite intelligence, en partenariat avec la Communauté germanophone, pour faire de la législature 2009-2014 un moment-clé du développement solidaire et durable de la Wallonie et de Bruxelles au bénéfice de tous les Wallons et de tous les Bruxellois.

Pour renforcer les politiques croisées Régions-Communauté, des réunions communes d'action des Gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne, de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française notamment en matières sociales et de santé, de tourisme et de culture, d'emploi, de formation et d'enseignement seront également mises en place. Le gouvernement veillera en outre à ce que les organes de coordination tels que le Comité francophone des politiques sociales et de santé soient effectivement réunis.

Par ailleurs, les gouvernements souhaitent aussi rapprocher les administrations de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française par des mesures concrètes telles que tendre vers un statut commun pour tous les agents des niveaux de pouvoir concernés, envisager la fusion des services de médiation et de simplification administrative, créer une école d'administration publique commune à la Région wallonne, à la Communauté française et à la Commission communautaire française et dispensant une formation de base et continuée de haut niveau, en ce compris pour les fonctionnaires relevant des pouvoirs locaux.

Mesdames et Messieurs les membres de cette assemblée, Charles Picqué évoquait la situation budgétaire de la Région de Bruxelles-Capitale en rappelant que les crises que nous affrontons touchaient davantage encore nos institutions - et donc notre population - déjà sous-financées.

Ce qui vaut pour la Région de Bruxelles-Capitale est encore plus vrai pour notre institution dont la situation budgétaire est extrêmement difficile et la marge de manoeuvre inexistante.

La présente déclaration insiste sur les synergies et les collaborations avec l'ensemble des autres niveaux de pouvoir, régionaux ou communautaires. En effet, tant pour la cohérence des politiques que pour les moyens financiers, notre institution se doit de mieux coopérer avec les autres entités.

Tel est l'engagement pris par ce gouvernement devant les parlementaires et devant tous les secteurs concernés par les politiques de la Commission communautaire française. Ces politiques touchent au coeur de la population. Nous assumerons cette obligation de moyens tout au long de la présente législature.

Au terme de cette déclaration de politique générale, nous déposons une motion de confiance pour vous demander de nous soutenir dans notre action.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

DÉPÔT D'UNE MOTION DE CONFIANCE

Mme la Présidente.- Conformément à l'article 80.3 du Règlement, j'ai reçu du ministre-président du Collège une motion de confiance sur laquelle nous aurons à nous prononcer à l'issue du débat lors de la séance du lundi 20 juillet, à partir de 15h30.

Je vous en donne lecture.

"Ayant entendu la déclaration-programme du Collège de la Commission communautaire française et les réponses apportées aux questions, l'Assemblée de la Commission communautaire française marque sa confiance au Collège.

Pour le Collège,

Christos Doulkeridis, ministre-président du Collège."

Le débat sur la déclaration-programme du Collège aura lieu ce lundi 20 juillet à 9h30.

J'invite les orateurs qui souhaitent s'inscrire dans le débat public à venir en informer le greffier à 9h30 au plus tard au début du débat.

Je vous rappelle que le temps de parole est de 60 minutes pour les groupes politiques qui peuvent mandater chacun deux orateurs et que le temps de parole des orateurs non mandatés est de dix minutes.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance se tiendra ce lundi 20 juillet à 9h30.

La séance est levée à 18h02.

Membres du Parlement présents à la séance :

M. Albishari, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Brotchi, Mmes Caron, Carthé, MM. Close, Colson, Defossé, Mmes de Groote, Delforge, MM. de Patoul, Désir, Diallo, du Bus de Warnaffe, Mme d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mme El Yousfi, M. Fassi-Fihri, Mmes Fraiteur, Fremault, M. Gosuin, Mme Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mmes Khattabi, Lemesre, MM. Lurquin, Mampaka Mankamba, Mme Mandaila, MM. Maron, Migisha, Mme Molenberg, MM. Morel, Mouhssin, Mmes Mouzon, Nagy, M. Ouriaghli, Mmes Ozdemir, P'tito, Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pinxteren, Riguelle, Mmes Rousseaux, Schepmans, Sidibe, Teitelbaum, MM. Thielemans, Tomas, Mmes Trachte, Turine, M. Vervoort.

Membres du Gouvernement présents à la séance :

M. Christos Doulkeridis, Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Benoît Cerexhe, Emir Kir.

